

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE POLIGNY

## Enquête publique relative au zonage des eaux pluviales de la commune de Poligny

En application des dispositions de l'arrêté n°2022-41 de Monsieur le maire de Poligny en date du 13 octobre 2022, le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera soumis à l'enquête publique **du 05 novembre 2022 au 30 novembre 2022 inclus**.

A cet effet, Monsieur Roland DE PHILLY a été désigné par le Président du tribunal administratif de Melun comme commissaire-enquêteur.

Pendant le délai susvisé, un dossier sera déposé à la mairie de Poligny aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site internet communal : **[www.mairie-poligny77.fr](http://www.mairie-poligny77.fr)** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit ou mail à **[mairie.poligny77@laposte.net](mailto:mairie.poligny77@laposte.net)**, à Monsieur le commissaire, lequel les annexera au registre.

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public, une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la Salle des Bruyères de Poligny, les :

- Samedi 05 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Lundi 07 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Lundi 14 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Lundi 21 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 30 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire Gérard GENEVIEVE